

CES-CSDD/PIBien-être (2013)

"PIBien-être"

Avis commun CES-CSDD

**Luxembourg, le 18 septembre 2013 (CSDD)
Luxembourg, le 28 octobre 2013 (CES)**

SOMMAIRE

Page:

1 INTRODUCTION	1
2 RELEVÉ DES INDICATEURS COMMUNS DE MESURE DU BIEN-ÊTRE	3
3 CONCLUSION	6
ANNEXE: METHODOLOGIE	8

1 INTRODUCTION

- Par la lettre de saisine du 23 avril 2010, le Premier Ministre a notifié que *"Le Gouvernement a décidé de saisir le Conseil économique et social (CES) et le Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD) afin d'élaborer et de proposer un système d'indicateurs du bien-être mesurant le progrès de la société dans une optique de long terme et dépassant les indicateurs traditionnels tels que le PIB par tête. Le Conseil économique et social et le Conseil supérieur pour un développement durable sont invités à produire un avis conjoint et pourront s'appuyer sur l'expertise de l'Observatoire de la Compétitivité et recourir aux bases de données du STATEC."*

En vue de produire un avis conjoint, le Conseil Economique et Social (CES) et le Conseil Supérieur pour le Développement Durable (CSDD) ont décidé d'une méthode de travail commune et repris le découpage de l'OCDE¹ et du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, qui distingue le bien-être actuel du bien-être futur, lequel ajoute la notion de la soutenabilité à la notion de bien-être.

L'objectif étant de définir la structure et le contenu d'un système d'indicateurs qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble des conditions de vie au Luxembourg et de s'inscrire dans un mouvement international plus vaste sur une nouvelle manière de mesurer le bien-être.

Le rôle des deux institutions dans la mesure du bien-être a été agencé selon ces critères, et afin de procéder à une répartition efficace des tâches, il a été décidé de commun accord que le CES se préoccupe davantage du bien-être actuel, à travers une sélection d'un jeu d'indicateurs dans une optique "ménages" et que le CSDD axe ses réflexions sur le bien-être futur (soutenabilité).

- Le CSDD s'est donné comme cadre de réflexion les plans stratégiques nationaux², considérant que l'objectif de ces instruments de planification stratégique est d'assurer le développement du Luxembourg dans une perspective de long terme.

¹ Cf. Rapport de l'OCDE " Comment va la vie ? Mesurer le bien-être "; <http://www.oecd.org/fr/statistiques/commentvalavie.htm>

² Plan national pour un développement durable (PNDD2 - 2010), Plan sectoriel Transport (PST - avant projet 2008), Plan sectoriel Paysages (PSP - avant projet 2008), Plan sectoriel Zones d'activités économiques (PSZAE - avant projet 2009), Plan sectoriel Logement (PSL - avant projet 2008), Plan d'action national écotecnologies (2009), Paquet Climat (2011), Plan National Protection de la Nature (PNPN - 2007), Stratégie globale pour une mobilité durable – pour les résidents et les frontaliers (MODU - 2012), Programme national de réforme Luxembourg 2020 (PNR - 2012)

Cette analyse a permis de comparer les objectifs des plans au système d'indicateurs et d'identifier les domaines clés dans lesquels des indicateurs sont nécessaires pour suivre le progrès de ces domaines d'action jugés fondamentaux pour le développement à long terme du Luxembourg.

Le CSDD a ainsi proposé des indicateurs dans d'autres domaines que ceux retenus par l'OCDE ou encore le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, considérant que le développement économique, l'égalité des chances entre femmes et hommes, l'aménagement du territoire ou encore l'intégration et la cohésion ont un impact important sur le bien-être dans une optique de long terme.

Si certains des indicateurs proposés par le CSDD relèvent du domaine macroéconomique, ils sont néanmoins en lien direct avec des indicateurs sélectionnés dans l'optique " *ménage* ". La différenciation consiste dans le fait que ces indicateurs ont comme objectif de mesurer les efforts réalisés dans une perspective de long terme et avec comme objectif d'assurer également aux générations futures les conditions nécessaires en vue de leur bien-être.

- Le choix des indicateurs de bien-être du CES s'est fait selon plusieurs grands principes dans une optique " *ménages* " qui, dans l'approche retenue par le CES, comporte aussi bien les salariés, les indépendants, les pensionnés, les chefs d'entreprise, etc..., et tient compte d'éventuelles particularités luxembourgeoises.

Le CES a analysé les forces et faiblesses des indicateurs choisis par la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi et par l'OCDE dans son rapport " *Comment va la vie ?* " et a repris la catégorisation et les listes d'indicateurs de ce rapport, notamment en raison de leur pertinence, de leur disponibilité, de leur lisibilité, de leur comparabilité internationale et de leur méthodologie reconnues au niveau international. Néanmoins, il s'est avéré nécessaire d'introduire des indicateurs contextuels autour d'éléments davantage macroéconomiques dont l'impact, fût-il indirect, sur le bien-être des ménages, ne peut pas être ignoré.

Les conditions matérielles du bien-être peuvent varier d'un ménage à l'autre et il en va de même de la perception qu'ont les ménages de leurs conditions de vie en général. Pour ces raisons, les aspects subjectifs, souvent négligés jusque-là, ont également été pris en compte par le CES et le CSDD à côté des aspects purement objectifs et mesurables pour donner une image aussi complète que possible du bien-être qu'il soit objectif ou subjectif.

Par ailleurs, le CES a jugé pertinent de ventiler certains indicateurs pour appréhender la diversité des situations qui peut se cacher derrière une simple moyenne arithmétique. Cette méthode a l'avantage supplémentaire de révéler des discriminations de tout genre d'une manière transversale à travers la totalité des domaines analysés. La ventilation proposée est reprise entre parenthèses pour chaque indicateur et fait appel à des indices de dispersion d'après le schéma suivant:

(A): âge	(N): nationalité
(C): type de contrat de travail;	(P): statut socioprofessionnel
(D): domaine d'activité	(R): tranche de revenu
(E): niveau d'études	(S): sexe
(F): situation familiale	(Z): zone d'habitation
(L): statut d'occupation d'un logement	

- Conformément à la méthode de travail commune, les deux institutions ont arrêté leurs avis respectifs³ en date du 22 janvier 2013. Ces avis représentent le premier volet de leurs travaux.

2 RELEVÉ DES INDICATEURS COMMUNS DE MESURE DU BIEN-ÊTRE

Le deuxième volet des travaux, qui fait l'objet du présent avis, tient compte de toutes ces considérations et des différentes approches retenues par les deux institutions et reproduit un relevé commun d'indicateurs couvrant les aspects importants de la vie des citoyens et influant sur leur bien-être actuel et futur.

Ces aspects sont regroupés dans 11 catégories que sont le revenu et le patrimoine, l'emploi, le logement, la santé, l'équilibre vie professionnelle-vie privée, l'éducation et les compétences, les liens sociaux, la gouvernance et la citoyenneté, l'environnement, la sécurité physique et le bien-être subjectif.

Certains indicateurs initialement répertoriés dans des rubriques additionnelles ont été répartis sur les 11 catégories mentionnées ci-avant pour garder une cohérence avec les travaux menés au niveau international dans ce domaine, alors que d'autres indicateurs ayant été pris en compte dans un premier temps par les Commissions de travail respectives du CES et du CSDD, n'ont finalement pas été retenus dans cette première mouture d'un outil statistique innovant destiné à mesurer le bien-être des citoyens dans un sens durable.

Le CES et le CSDD font remarquer que de toute évidence la présente liste n'est ni exhaustive, ni définitive, et par conséquent susceptible d'être peaufinée, voire complétée, dans les années à venir au fil des analyses ex post qui suivront à un rythme régulier.

Le tableau ci-après regroupe tous les indicateurs retenus dont le détail méthodologique peut être consulté en annexe.

³ <http://www.ces.public.lu/fr/actualites/2013/01/ass-pleniere-22-01-2013/avis-pibienetre.pdf>
<http://www.csdd.public.lu>

Tableau 1: Indicateurs de bien-être proposés par le CES et le CSDD⁴

I. Revenu et Patrimoine	
1. RNB/tête	6. Indice de GINI des inégalités de revenu
2. Patrimoine total des ménages (R)	7. Rapport interquintile et interdécile
3. Revenu disponible net ajusté des ménages (R)	8. Ecart de salaires hommes - femmes
4. Taux annuels de croissance réelle des différentes mesures du revenu des ménages (R)	9. Risque de pauvreté avant et après transferts sociaux (S,A,F,P,N)
5. Consommation totale des ménages incluant les services non-marchants (R)	10. Personnes en situation de privation matérielle grave
	11. Population dans l'incapacité de joindre les deux bouts (R)
II. Emploi	
12. Taux d'emploi (S,A)	16. Personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail
13. Taux de chômage (S,A,N,P,E,R)	17. Accidents du travail (D,P,C)
14. Salariés sous contrats temporaires (S,A,E,P,R)	18. Sentiment d'insécurité de l'emploi (E,P)
15. Fréquence du travail à temps partiel subi (S,F,P,R,N)	
III. Logement	
19. Pièces par personne	22. Nombre de logements achevés par an (L,R)
20. Personnes vivant dans des logements surpeuplés	23. Logements dans "Wohnvorranggemeinden"
21. Part relative des coûts du logement (L,R)	
IV. Santé	
24. Espérance de vie à certains âges et en bonne santé (S,A,P,R,E)	29. Adultes déclarant être en bonne ou très bonne santé (S,A,P,R,E)
25. Mesure de prévalence et de l'intensité des troubles de la santé mentale	30. Adultes déclarant souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée (S,A,P,R,E)
26. Taux de suicide (S,A)	31. Adultes déclarant être limités dans l'exercice de leurs activités habituelles à cause d'un problème de santé (S,A,P,R,E)
27. Répartition des décès selon leurs causes (A,S,P)	
28. Consommation de psychotropes	
V. Equilibre vie professionnelle – vie privée	
32. Salariés effectuant de très longues heures de travail	35. Durée des trajets entre le domicile et le travail
33. Temps consacré aux loisirs et aux occupations personnelles	36. Importance relative des taux de congé parental (S, R)
34. Taux d'emploi des femmes ayant des enfants en âge de scolarisation obligatoire (E)	37. Travailleurs se déclarant satisfaits de la répartition de leur temps entre travail et vie privée

⁴ Les indicateurs en gris sont des indicateurs subjectifs. Les lettres entre parenthèses représentent: (A): âge; (C): type de contrat de travail; (D): domaine d'activité; (E): niveau d'études; (F): situation familiale; (L): statut d'occupation d'un logement; (N): nationalité; (P): statut socioprofessionnel; (R): tranche de revenu; (S): sexe; (Z): zone d'habitation.

VI. Education et compétences

- | | |
|---|---|
| 38. Niveau d'études atteint (S,A) | 40. Compétences en lecture des élèves de 15 ans (S,N,R) |
| 39. Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation | 41. Compétences civiques des élèves |

VII. Liens sociaux

- | | |
|---|--|
| 42. Soutien du réseau social (A,R,E) | 44. Temps consacré au bénévolat (A,R,E) |
| 43. Participation à des associations sociales, culturelles et sportives (A,R,E) | 45. Fréquence des contacts sociaux (R,E,F) |

VIII. Gouvernance et citoyenneté

- | | |
|--|--|
| 46. Nombre de votants en pourcentage de la population en âge de voter | 49. Connaissance et utilisation du luxembourgeois, du français, de l'allemand et/ou de l'anglais |
| 47. Existence de procédures formelles de consultation lors du processus d'élaboration des lois et des règlements | 50. Confiance dans les institutions |
| 48. Participation à des associations politiques et civiques (R,E) | 51. Sentiments de discrimination (R,S,N,A) |

IX. Environnement

- | | |
|--|--|
| 52. Air: Qualité et satisfaction à l'égard de la qualité | 57. Répartition entre les modes de transport (voiture/transport en commun) |
| 53. Eau: Qualité et satisfaction à l'égard de la qualité | 58. Occupation du sol |
| 54. Bruit | 59. Agriculture biologique, nombre d'hectares |
| 55. Taux de recyclage | 60. Charge de morbidité environnementale |
| 56. Energies renouvelables dans la consommation finale d'énergie | |

X. Sécurité physique

- | | |
|------------------------------|--------------------------------------|
| 61. Infractions répertoriées | 62. Sentiments de sécurité (R,P,Z,N) |
|------------------------------|--------------------------------------|

XI. Bien-être subjectif

- | |
|---|
| 63. Satisfaction à l'égard de l'existence (S,R,N,A,E) |
|---|

3 CONCLUSION

L'objectif du CES et du CSDD était de définir la structure et le contenu d'un système d'indicateurs permettant d'une part d'obtenir une vue d'ensemble des conditions de vie au Luxembourg et d'autre part de s'inscrire dans un mouvement international plus vaste visant une nouvelle manière de mesurer le bien-être. Les indicateurs retenus viennent compléter les indicateurs traditionnels médiatisés- le PIB, le chômage, l'inflation - qui dominent l'actualité et qui se sont imposés comme étalons.

Le CES et le CSDD sont d'avis que ce travail ne peut se limiter à la production d'un tableau d'indicateurs tous les deux ans.

Les deux institutions proposent que le gouvernement les charge de revoir la liste des indicateurs retenus tous les deux ans sur la base de la qualité des statistiques disponibles, des questions méthodologiques en suspens, ainsi que de la pertinence et de la fiabilité des indicateurs et se proposent d'évaluer le système d'indicateurs à chaque nouvelle publication de données.

L'objectif des indicateurs de bien-être est d'appréhender, dans le temps, la diversité des conditions de vie réelles des individus au Luxembourg en vue de concevoir et d'évaluer des politiques adéquates, cela en dépassant une analyse basée uniquement sur les indicateurs traditionnels tels que le PIB par tête.

L'évaluation des données collectées rend compte notamment de la santé, de la qualité de l'environnement naturel, des conditions de vie et de travail au Luxembourg, de leurs liaisons sociales et de la perception qu'ils ont des éléments qui façonnent leur vie en général.

Le CES et le CSDD sont d'avis que le tableau de bord doit être présenté sous sa forme détaillée afin de rendre compte des multiples dimensions qui mesurent le bien-être et d'éviter le recours à un indicateur composite synthétisant les 63 indicateurs. En effet, un tel indicateur composite passe nécessairement par une procédure d'agrégation et devrait faire des hypothèses sur la pondération des différents indicateurs élémentaires. Or, une telle démarche contient des éléments discrétionnaires et, par conséquent, ne peut s'appuyer sur aucune base scientifique.

Le CES et le CSDD tiennent à souligner que ce travail nécessite des ressources adéquates, notamment en ce qui concerne la collecte et l'évaluation de données subjectives, mais également en vue de ventiler certains indicateurs selon des critères socio-professionnels, de genre et d'âge etc.

Résultat des votes:

L'avis a été adopté à l'unanimité par le CSDD et le CES lors de leurs Assemblées plénières qui ont eu lieu, respectivement le 18 septembre et le 28 octobre 2013.

Francis Schartz

Gary Kneip

*Président du Conseil supérieur
pour un développement durable*

Président du CES

Marguy Kohlen

Marianne Nati-Stoffel

*Conseillère de direction
au Ministère du Développement
durable et des Infrastructures
en charge du secrétariat du CSDD*

*Secrétaire Générale
du CES*

ANNEXE: METHODOLOGIE

I REVENU ET PATRIMOINE

1 RNB/tête

Etant donné que le PIB (Produit Intérieur Brut) par habitant est un indicateur qui ne reflète pas de manière satisfaisante le niveau de vie moyen au Luxembourg, le CES conseille de retenir le RNB (Revenu National Brut) par habitant, qui fait abstraction du solde des revenus transférés de ou à l'étranger, plus particulièrement les salaires des frontaliers et les revenus d'investissements étrangers.

(Source: OCDE, Statec, Comptes nationaux)

2 Patrimoine total des ménages

Le patrimoine des ménages peut être appréhendé d'abord à travers le compte sectoriel des ménages établi dans le cadre du Système européen des comptes (SEC), c'est-à-dire les comptes nationaux (dont la méthodologie est harmonisée au niveau européen). Le compte sectoriel des ménages apporte des informations sur le patrimoine financier (moyen) des ménages, c'est-à-dire sur leurs actifs et passifs financiers. Par contre le compte des ménages ne donne pas d'indications sur la distribution de ce patrimoine.

Compte du patrimoine financier des ménages (simplifié) du Luxembourg

	2006	2007	2008	2009	2006	2007	2008	2009
	En 1 000 euros par habitant				en % des actifs, resp. passifs			
(1) Actifs financiers	76.9	83.4	90.6	99.9	100.0	100.0	100.0	100.0
dont:								
Monnaies et dépôts	40.1	46.7	51.3	50.6	52.1	55.9	56.6	50.6
Monnaies	2.8	3.1	3.4	3.9	3.7	3.7	3.8	3.9
Dépôts transférables	35.6	41.1	45.3	43.0	46.3	49.3	50.0	43.0
Autres dépôts	1.6	2.4	2.6	3.7	2.1	2.9	2.9	3.7
Titres autres qu'actions	9.5	9.1	13.8	15.9	12.3	10.9	15.2	15.9
Titres à court terme autres qu'actions et produits financiers dérivés	0.7	0.6	0.7	0.8	0.9	0.7	0.7	0.8
Titres à long terme autres qu'actions et produits financiers dérivés	8.8	8.5	13.1	15.1	11.5	10.1	14.5	15.1
Produits financiers dérivés	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédits	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.5	0.6
Actions et autres participations	19.2	18.9	14.7	18.5	24.9	22.7	16.3	18.5
Actions et autres participations, à l'exclusion des parts d'OPC	7.3	7.3	3.4	4.4	9.5	8.7	3.7	4.4
Parts d'organismes de placement collectif (OPC)	11.9	11.7	11.4	14.2	15.4	14.0	12.5	14.2
Provisions techniques d'assurance	7.7	8.3	10.2	14.4	10.1	9.9	11.3	14.4
Droits nets des ménages sur les provisions techniques d'assurance-vie	5.6	6.1	7.8	12.1	7.3	7.3	8.6	12.1
Droits nets des ménages sur les fonds de pension	2.2	2.2	2.4	2.2	2.8	2.6	2.7	2.2
Provisions pour primes non acquises et provisions pour sinistres	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
(2) Passifs financiers	30.1	35.3	37.1	39.3	100.0	100.0	100.0	100.0
dont:								
Crédits	30.1	35.3	37.1	39.3	100.0	100.0	100.0	100.0
Crédits à court terme	1.9	1.8	2.1	2.0	6.3	5.1	5.5	5.2
Crédits à long terme	28.2	33.4	35.1	37.2	93.7	94.8	94.5	94.8
(3) Valeur financière nette (=actifs financiers - passifs financiers)	46.8	48.1	53.4	60.7				
(4) Revenu disponible des ménages par habitant (pour mémoire)	26.8	28.1	29.8	30.1				

En règle générale, le patrimoine d'un ménage peut contenir:

- des placements financiers: il peut s'agir, par exemple, de plans d'épargne, de portefeuilles d'actions et/ou d'obligations, des parts d'organismes de placement collectif (OPC), des produits d'assurance, de réserves d'or...
- des propriétés immobilières: celles-ci peuvent inclure la résidence principale (si le ménage en est propriétaire), mais aussi d'autres biens immobiliers comme, par exemple, des résidences secondaires, des terrains ou des garages,
- des biens à usage professionnel: il s'agit, par exemple, d'une ferme pour un agriculteur, d'un cabinet pour un médecin ou d'un fond de commerce,
- des biens durables comme des voitures, des bateaux, des meubles, des bijoux, des objets d'art ou de collection...
- des biens "intellectuels" comme des brevets, des droits d'auteur ou des copyrights.

Le patrimoine est important pour protéger les ménages contre le dénuement et la vulnérabilité économiques. La limite constatée au Luxembourg tient au fait qu'il n'existe pas de données sur les biens non financiers des ménages (à savoir les terrains et les logements) qui, dans la plupart des pays, représentent l'essentiel du patrimoine net global des ménages. L'OCDE estime, par exemple, qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE 67 % de la population est propriétaire de son logement (2007). En effet, des études montrent que l'inégalité en matière de répartition des patrimoines est encore beaucoup plus forte que celle en matière de répartition des revenus (cf. Piketty).

Le CES juge donc nécessaire de développer un tel indicateur qui devrait, par ailleurs être ventilé par quantiles.

(Source: OCDE, STATEC, Comptes nationaux)

3 Revenu disponible net ajusté des ménages (R)

D'après l'OCDE, le revenu disponible net ajusté des ménages est la meilleure mesure des ressources économiques des personnes que l'on puisse calculer à partir des comptes nationaux, car il regroupe des informations sur un grand nombre de ressources marchandes et non marchandes. Il est exprimé en parités de pouvoir d'achat de consommation à prix constants (PPA en dollars de 2000), de façon à permettre des comparaisons internationales valables dans le temps. Il est obtenu en ajoutant aux flux qui composent le revenu brut des personnes (salaires, revenu du travail indépendant et revenu du capital mais aussi transferts monétaires courants reçus d'autres secteurs), les transferts sociaux en nature que les ménages reçoivent des pouvoirs publics (comme les services en matière d'éducation et de santé), puis en retranchant l'impôt sur les revenus et la fortune, les cotisations de sécurité sociale acquittées par les ménages mais aussi l'amortissement des biens d'équipement consommés par les ménages. On peut considérer que l'agrégat ainsi obtenu représente le montant maximum qu'un ménage peut se permettre de dépenser sans réduire ses actifs ou accroître ses passifs. Des mesures du revenu disponible net ajusté d'un ménage moyen par habitant sont disponibles dans le système de

comptabilité nationale et reposent sur des normes bien établies pour tous les pays de l'OCDE. Son principal inconvénient réside dans un manque d'informations à un niveau détaillé, par exemple pour différents types de ménages. C'est pourquoi il est indispensable de ventiler l'indicateur par déciles de revenu.

(Source: OCDE, STATEC)

4 Taux annuels de croissance réelle des différentes mesures du revenu des ménages

(= Taux annuels de croissance du revenu brut, du revenu net disponible et du revenu net disponible ajusté des ménages.)

Cet indicateur permet de déceler sur quoi repose l'évolution du revenu des ménages. La raison d'une augmentation du revenu est-elle l'accroissement du revenu primaire ? Si le revenu disponible net ajusté des ménages a progressé plus vite que le revenu primaire, ceci indique que les politiques redistributives ont accru le bien-être des ménages. Le CEPS a déjà observé il y a un certain nombre d'années que les quantiles inférieurs ont relativement plus de transferts sociaux tandis que les quantiles supérieurs ont relativement plus de revenus du patrimoine. Une ventilation devrait absolument être réalisée au moins d'après des quantiles.

(Source: STATEC)

5 Consommation totale des ménages incluant les services non-marchands

La consommation finale, telle qu'elle est définie et mesurée dans les comptes nationaux, se concentre sur les biens et services marchands achetés par les ménages. Si l'on s'accorde à dire qu'un grand nombre de services non marchands (tels que la préparation des repas pour compte propre, les soins aux enfants, etc.) contribuent au bien-être matériel des personnes, la plupart de ces services sortent du cadre de production des comptes nationaux et n'entrent pas dans l'évaluation standard du niveau de vie - les seules exceptions étant les services au titre des logements occupés par leurs propriétaires.

Deux coûts peuvent être calculés pour évaluer la consommation totale des ménages incluant les services non-marchands: le "coût de remplacement" et le "coût d'opportunité". Ils font référence à des mesures de la consommation totale dans lesquelles les services non marchands ont été inclus en utilisant deux types d'évaluation du travail utilisées dans la production des ménages: le premier évalue le temps consacré à la production domestique à l'aide d'informations tirées des enquêtes budgets-temps au salaire d'un employé de maison tandis que le second l'évalue au salaire moyen qui prévaut sur le marché du travail.

Une ventilation de la consommation sera sans doute utile.

(Source: STATEC)

6 Indice de Gini des inégalités de revenu

Le coefficient de Gini (basé sur le revenu disponible des ménages par unité de consommation, après impôts et transferts) mesure la surface comprise entre la courbe de Lorenz (qui représente les parts cumulées de la population, de la plus pauvre à la plus riche, par rapport aux parts cumulées du revenu qu'elles perçoivent) et la bissectrice, et est exprimée en pourcentage de la surface du triangle situé en dessous de cette ligne. Sa valeur varie entre 0, en cas d'égalité parfaite (chaque part de la population a la même part de revenu), et 1, en cas d'inégalité parfaite (la part de la population ayant le revenu le plus élevé concentre tout le revenu).

(Source: OCDE, STATEC)

7 Rapport interquintile et interdécile

Rapport interquintile : Rapport entre la part du revenu total perçu par les 20 % de la population ayant le revenu le plus élevé (quintile supérieur) et la part du revenu total perçu par les 20 % de la population ayant le revenu le plus bas (quintile inférieur). Par revenu, on entend revenu disponible équivalent.

Rapport interdécile : Rapport entre la part du revenu total perçu par les 10 % de la population ayant le revenu le plus élevé (décile supérieur) et la part du revenu total perçu par les 10 % de la population ayant le revenu le plus bas (décile inférieur).

Par revenu, on entend revenu disponible équivalent.

(Source: OCDE, Statec)

8 Écarts de salaires hommes-femmes

L'écart salarial entre hommes et femmes mesure l'écart moyen en pourcentage entre le salaire horaire brut des hommes et celui des femmes et reflète donc les différences dans les profils des hommes et des femmes, en particulier en ce qui concerne la dotation en capital humain.

Les écarts salariaux sont calculés à partir de sources nationales en utilisant une méthodologie définie par Eurostat. Au Luxembourg, les écarts salariaux sont calculés à partir de données fournies par l'inspection générale de la sécurité sociale (IGSS). Les écarts salariaux présentés ici couvrent tous les secteurs d'activité. L'agriculture, l'administration publique et les institutions internationales établies au Luxembourg ne sont pas couvertes. Les écarts salariaux par catégorie professionnelle sont calculés à partir de l'enquête sur la structure des salaires. Cette enquête est menée auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises, occupant au moins 10 salariés et actives dans les secteurs privé et parapublic.

(Source : IGSS, Statec)

9 Risque de pauvreté avant et après transferts sociaux

Il s'agit de la part des personnes disposant d'un revenu équivalent disponible inférieur au seuil de risque de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60% du revenu équivalent disponible médian du pays de résidence. Le revenu équivalent est défini comme le revenu total du ménage divisé par sa "taille équivalente" - afin de prendre en compte la taille et la composition du ménage - et est attribué à chaque membre du ménage (le revenu total du ménage est divisé par sa taille équivalente en utilisant ce qu'on appelle l'échelle d'équivalence "OCDE modifiée". Cette échelle donne un poids de 1,0 au premier adulte, de 0,5 aux autres membres du ménage âgés de 14 ans ou plus et de 0,3 à chaque enfant). L'intérêt de cet indicateur est qu'il peut être ventilé d'après différentes variables. On peut le calculer avant transferts sociaux pour documenter la pauvreté relative après la répartition primaire des revenus et après transferts sociaux pour mesurer l'efficacité de la politique distributive. En outre, on peut le calculer par catégories d'âge, par situation familiale, basé sur le titre d'occupation du logement (propriétaire, locataire), par statut socioprofessionnel (salariés, retraités), etc.

(Source: OCDE, Statec)

9' Degré moyen de pauvreté monétaire

Revenu moyen des individus à bas-revenus en pourcentage du seuil de pauvreté à 60 pourcent du revenu médian.

9'' Taux de pauvreté laborieuse

Taux de pauvreté des personnes qui exercent une activité professionnelle (à temps plein ou à temps partiel) pendant plus de la moitié de l'année de référence et qui, malgré tout, durant cette même année, vivent dans un ménage en situation de risque de pauvreté monétaire.

9''' Taux de pauvreté de faible intensité de travail

Taux de pauvreté des personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels les adultes ont travaillé moins de 20 % de leur potentiel de travail total au cours de l'année écoulée.

Ces taux devraient pouvoir être ventilés par les dimensions de revenu (fractiles) ou de catégorie socioprofessionnelle, voire par classe d'âge et nationalité (cohésion sociale). Ils n'ont pas été retenus par l'OCDE mais le CES propose de les utiliser comme sous-indicateurs du risque de pauvreté.

(Source: Statec)

10 Personne en situation de privation matérielle grave

Les personnes en situation de privation matérielle grave ont des conditions de vie fortement affectées par le manque de ressources. Quatre des neuf indicateurs de privation s'appliquent à elles: impossibilité i) de régler le loyer ou les factures pour les services d'utilité publique, ii) de chauffer convenablement le domicile, iii) de faire face à des dépenses imprévues, iv) de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent protéiné tous les deux jours, v) de partir en vacances hors du domicile une semaine par an, vi) d'acheter une voiture, vii) d'acheter une machine à laver le linge, viii) d'acheter une télévision couleur ou ix) de payer une connexion téléphonique.

(Source: Eurostat)

11 Population dans l'incapacité de joindre les deux bouts

Il s'agit de la population ayant des problèmes à s'acquitter de leurs dépenses courantes dans l'état actuel de leurs finances.

Cet indicateur, qui est un indicateur subjectif de bien-être matériel, est établi sur la base des statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC). Il fait référence à la proportion de la population qui déclare avoir des difficultés, voire de grandes difficultés, à joindre les deux bouts. L'indicateur se fonde sur la même question posée dans les différents pays; il est donc globalement comparable, même si des facteurs contextuels et des effets culturels peuvent affecter les comparaisons. Il est aussi actualisé puisqu'il fait partie des modules EU-SILC qui est produits chaque année. Cet indicateur n'est toutefois disponible que pour les pays européens, et c'est pourquoi l'OCDE ne l'utilise qu'à titre d'indicateur secondaire. Dans les pays de l'OCDE, un revenu moyen des ménages par habitant plus élevé est associé à une moindre incapacité déclarée à joindre les deux bouts mais cette relation tend à se stabiliser lorsqu'on se déplace sur l'échelle des revenus. L'insécurité économique (par exemple, le fait d'avoir un emploi précaire) et l'augmentation de certains types de dépenses des ménages qui grèvent le plus les budgets (par exemple le logement) peuvent expliquer l'écart entre les mesures objectives des conditions de vie des ménages et leur appréciation subjective rapportée par les personnes. L'enquête EU-SILC permet toutefois de ventiler les réponses d'après les quantiles.

(Source: EU-Silc)

II EMPLOI

12 Taux d'emploi

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à une tranche d'âge spécifique comme par exemple les personnes âgées de 20 à 64 ans, ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 30 à 54 ans par exemple). Au Luxembourg le taux d'emploi est calculé à partir de l'enquête sur les forces de travail. Par conséquent le taux d'emploi porte sur l'emploi national, et exclut les travailleurs frontaliers

(Source: OCDE, Statec - Enquête sur les forces de travail, Eurostat-Indicateurs de suivi de la Stratégie 'Europe 2020')

13 Taux de chômage

Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi résidents disponibles (personnes sans emploi résidant sur le territoire national qui, à la date du relevé statistique, ne sont ni en congé de maladie depuis plus de 7 jours, ni en congé de maternité, ni affectées à une mesure pour l'emploi) et la population active. Cette dernière se compose de l'ensemble des personnes résidentes sur le territoire national qui sont en emploi (salarié ou indépendant) ou à la recherche d'un emploi (demandeur d'emploi). (taux de chômage = demandeurs d'emploi résidents disponibles / population active résidente)

taux de chômage = demandeurs d'emploi résidents disponibles / population active résidente

taux de chômage de longue durée = personnes au chômage depuis au moins un an, en pourcentage de la population active.

Le chômage de longue durée concerne plus particulièrement des individus en voie d'exclusion définitive du marché du travail et de la société (au chômage depuis au moins un an). Ces personnes font partie des plus vulnérables du point de vue du bien-être. Sur la période 2000-2010, le taux de chômage de longue durée a plus que doublé (en passant de 0,5% à 1,2%), mais reste plutôt faible en valeur absolue. Cependant, ce problème ne doit pas être négligé du fait de ses conséquences sur le bien-être. Une autre possibilité de présentation pourrait consister à calculer le taux de chômage de longue durée en pourcentage du chômage au Luxembourg (Source: Eurostat, Enquête Forces de Travail).

Ce taux devrait être ventilé par classe d'âge, sexe, nationalité (cohésion sociale), niveau d'études et par tranches de revenu (fractiles).

(Source: OCDE, Statec)

14 Salariés sous contrats temporaires

Il s'agit du travail temporaire en pourcentage de l'emploi total. Le travail temporaire comprend les contrats à durée déterminée, les emplois obtenus par le biais d'agences de travail d'intérim et l'emploi saisonnier.

Il s'agit de quantifier la précarité potentielle de l'emploi sur le marché du travail luxembourgeois. La possibilité de vérifier les contrats temporaires subis existe aussi (au-delà de 40% depuis 2009). La ventilation de cet indicateur par âge, niveau d'étude, profession ou fractile de revenu s'impose.

(Source: OCDE)

15 Fréquence du travail à temps partiel subi

Les salariés en situation de temps partiel subi sont définis comme étant ceux qui travaillent généralement moins de 30 heures par semaine, soit parce qu'ils n'ont pas pu trouver un emploi à temps plein, soit parce qu'ils déclarent vouloir travailler un nombre d'heures plus élevé. L'indicateur montre la proportion des employés travaillant à temps partiel subi par rapport à l'emploi total.

Cet indicateur se révèle intéressant du fait qu'il traduit une certaine frustration des individus (n'a pas pu trouver un temps plein) et qu'il peut révéler des difficultés pour les individus à assurer le niveau de leur bien-être matériel. Il importe de pouvoir analyser plus finement le phénomène du temps partiel subi par niveau de formation et par catégorie socioprofessionnelle et de revenu (fractile), voire par nationalité.

Il paraît en outre plus approprié de le quantifier par rapport au total du temps partiel (Eurostat) qu'au total de l'emploi (OCDE = 0,9%).

(Source: OCDE, Statec)

16 Personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail

Personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels les adultes ont travaillé moins de 20 % de leur potentiel de travail total au cours de l'année écoulée.

(Source: Eurostat)

17 Accidents du travail

Cet indicateur est une mesure standard de la sûreté du lieu de travail. Il donne la fréquence des blessures mortelles et non mortelles, exprimée par le nombre d'accidents du travail survenus au cours de 12 mois consécutifs pour 100 000 travailleurs.

Il s'agit d'un des aspects objectifs autour des conditions de travail. Les séries de données pour la variable retenue par l'OCDE ne sont pas disponibles (3,6 accidents mortels et 5,03 accidents non-mortels pour 100 000 travailleurs en 2003). En revanche, des données existent chez Eurostat sur les accidents sérieux au travail et par genre, de même que chez l'AAA. Il serait intéressant, dans la mesure du possible, au-delà d'une répartition par branche ou par activité de l'accidenté, que l'AAA fournisse une ventilation par catégorie socioprofessionnelle, de même que par type de contrat. De manière générale en termes d'accidents de la route et de mortalité, une discrimination relative à la catégorie socioprofessionnelle (et par zone géographique) semblerait exister. En outre, d'après l'OCDE, la part des salariés sous contrat temporaire est en corrélation positive avec le nombre d'accidents du travail non mortels.

(Source: Base de données LABORSTA de l'OIT et de la base de données New Cronos d'Eurostat)

18 Sentiment d'insécurité de l'emploi

Il s'agit du pourcentage de salariés et de travailleurs indépendants de plus de 15 ans déclarant craindre de perdre leur emploi au cours des six mois suivants.

L'évaluation subjective est importante pour compléter l'inventaire. Des informations sur le sentiment d'insécurité de l'emploi des travailleurs sont fournies par l'enquête européenne sur les conditions de travail (EECT) qui est menée tous les cinq ans par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail à propos de plusieurs aspects liés au travail.

Une ventilation par type de contrat, par statut socio-professionnel etc... s'impose, de même que le passage à un rythme annuel qui devrait être pris en charge par le Statec. De manière générale, des indicateurs de satisfaction vis-à-vis du travail, d'épanouissement professionnel et de stress professionnel seraient également intéressants à développer pour compléter ce chapitre à l'aide de mesures subjectives. À cet égard, les indices synthétiques relatifs à la qualité de l'emploi et à la santé mentale des salariés en cours de développement à la CSL seront intégrés ultérieurement au tableau de bord du bien-être. Quid des questions autour des possibilités de mobilité professionnelle et sociale ?

(Source: OCDE, Fondation Dublin. Cet indicateur sera développé ultérieurement par la Chambre des salariés. En attendant, le CES suggère d'utiliser l'indicateur de la BCL.)

III LOGEMENT

19 Pièces par personne

Nombre de pièces d'un logement, y inclus les pièces à vivre mais pas la cuisine et la salle de bains, divisé par le nombre de personnes qui y vivent.

(Source: EU-Silc)

20 Personnes vivant dans des logements surpeuplés

Selon Eurostat, on considère qu'une personne vit dans un logement surpeuplé si le nombre de pièces disponibles dans le logement est inférieur à: une pièce pour le ménage; une pièce par couple du ménage; une pièce par célibataire de 18 ans et plus; une pièce par paire de célibataires de même sexe âgés de 12 à 17 ans; une pièce par célibataire âgé de 12 à 17 ans non englobé dans la catégorie précédente; une pièce par paire d'enfants de moins de 12 ans. Le taux de surpeuplement est défini comme la proportion de la population vivant dans un logement surpeuplé. On mesure le surpeuplement d'un logement en divisant le nombre de pièces qu'il comporte (qui inclut les pièces à vivre mais pas la cuisine et la salle de bains) par le nombre de personnes qui y vivent. Ne prend pas en compte la taille du logement.

(Source: EU-Silc)

21 Part relative des coûts du logement (par décile de revenu en fonction du statut d'occupation du logement)

Sont pris en compte les propriétaires sans remboursement de crédit, les propriétaires avec remboursement de crédit et les locataires, le tout avec une ventilation par décile de revenu net disponible du ménage.

(Source: Statec, EU-Silc)

22 Nombre de logements achevés par an

Cette statistique recense l'ensemble des bâtiments dont la construction s'est achevée au cours d'une même année et recueille les principales caractéristiques de ces bâtiments, comme par exemple le type (résidentiel ou non-résidentiel, maison unifamiliale ou appartement), la surface, le volume et le coût.

A décliner toutefois par le nombre de nouveaux habitants supplémentaires sur la période ou si possible par ménages supplémentaires.

(Source: Statec)

23 Nombre de logements achevés par an dans les communes jugées prioritaires

Le programme directeur de l'aménagement du territoire ainsi que l'IVL ont exigé une concentration plus intensive de l'activité du bâtiment dans les zones prioritaires pour l'habitat ("Siedlungsschwerpunkte") qui doivent impérativement être bien desservies par les transports en commun.

Dans le cadre d'une approche intégrative, le plan sectoriel logement a établi des règles de base afin d'atteindre les objectifs d'une politique active du logement. Il formule par ailleurs des dispositions à respecter et à concrétiser par les communes lors de l'application des instruments de planification qui relèvent de leurs compétences ainsi que des indications et des recommandations relatives à des adaptations de la réglementation existante.

C'est dans ce contexte que le PSL prend en considération le cadre spatial et structurel ainsi que les possibilités de développement des diverses régions du pays. A cet effet, une typologie des communes a été établie. Les 39 communes jugées prioritaires ont été retenues suivant la décision du Conseil de gouvernement sur proposition du ministre de l'Aménagement du territoire en concordance avec le pacte "Logement"; les communes complémentaires sont toutes les communes n'étant pas des communes dites "prioritaires".

D'une part, il s'agit de régler, au niveau régional, la production et l'offre de logements disponibles de sorte à ce que la construction de logements puisse répondre, tant qualitativement que quantitativement, aux principes et objectifs de la politique d'un aménagement du territoire structuré et intégratif.

D'autre part, les effets transfrontaliers doivent également être pris en considération puisque le marché du logement s'étend de plus en plus vers les régions limitrophes allemandes, belges et françaises. La politique de logement devra ainsi favoriser, dans une première étape, la mise en place d'instruments de coopération et de coordination afin de développer une stratégie commune en la matière.

La construction de logements doit essentiellement se concentrer sur des surfaces appropriées à l'intérieur du périmètre d'agglomération. À cet effet, l'élaboration des nouveaux plans d'aménagement généraux doit mettre en évidence les quartiers adéquats en considérant les objectifs de l'aménagement du territoire.

Le PSL définit à cet effet une liste de critères spécifiques pour la fixation de zones prioritaires pour l'habitat:

- le potentiel de développement;
- l'accessibilité;
- la multifonctionnalité;
- la densité / l'urbanité;
- la qualité de vie / de logement.

IV SANTE

24 Espérance de vie à certains âges et en bonne santé

L'espérance de vie peut être mesurée à la naissance et à différents âges de la vie. Toutes les mesures de l'espérance de vie indiquent combien de temps en moyenne les individus peuvent espérer vivre, compte tenu des taux de mortalité par âge qui prévalent à l'instant présent. L'indicateur devrait être ventilé selon l'âge, le sexe, statut socioprofessionnel, éducation et par fractile de revenu.

L'espérance de vie en bonne santé est le nombre d'années que l'on peut espérer vivre en bonne santé ou sans incapacité durant l'espérance de vie.

Les individus peuvent vivre plus âgés, mais avoir une santé dégradée pesant sur leur qualité de vie. Cet indicateur combine deux informations (nombre d'années vécues et qualité de la vie) et indique les progrès réels effectués en matière de santé. En outre, cet indicateur montre une certaine évolution, ce qui le rend porteur de sens. Néanmoins, il importe de le ventiler en fonction de critères sociaux (sexe, revenus, catégorie socioprofessionnelle, niveau d'éducation, âge).

(Source: OCDE, EU-SDI, Indicateurs de Développement Durable d'Eurostat)

25 Mesure de la prévalence et de l'intensité des troubles de la santé mentale

Cet indicateur est seulement en préparation mais l'on peut envisager un indicateur sur la consommation de médicaments, éventuellement par catégories de maladies. De manière générale, il faut veiller à recouper les informations provenant de la médecine scolaire et de la médecine du travail selon les disponibilités des données.

(Source: CSL)

26 Taux de suicide

Il s'agit du taux brut de mortalité par suicide, par sexe (/100.000 habitants)

(Source: Direction de la santé, Registre des causes de décès)

27 Répartition des décès selon leurs causes

Il ne s'agit pas d'un indicateur à proprement parler, mais d'une ventilation des décès par causes (tumeurs, appareil circulatoire, appareil respiratoire, appareil digestif, causes naturelles, causes externes). Leurs évolutions peuvent être indicatives de maux affectant la santé et a fortiori le bien-être de la population. Une ventilation âge, sexe et couche sociale pourra exprimer davantage.

(Source: Direction de la santé, Registre des causes de décès)

28 Consommation de psychotropes

Cet indicateur est seulement en préparation, mais l'on peut déjà envisager un indicateur sur la vente de deux catégories de médicaments ; les hypnotiques (somnifères), sédatifs et anxiolytiques, ainsi que les antidépresseurs. En outre, le " Befindlichkeitsindex " en cours d'élaboration à la Chambre des salariés pourra venir compléter le tableau à terme. La ventilation de ces questions sera sans doute riche en informations.

(Source : Direction de la Santé du Ministère de la Santé)

29 Adultes déclarant être en bonne ou très bonne santé

L'indicateur est obtenu à partir de questions telles que: "Quel votre état de santé en général?", les réponses des déclarants étant regroupées en différentes catégories – généralement très bon, bon, pas très bon et mauvais. Les données proviennent des enquêtes générales sur les ménages ou d'entretiens plus détaillés sur la santé, réalisés par les systèmes de statistique officiels des pays. Il importe de le ventiler en fonction de critères sociaux (revenus, catégorie socioprofessionnelle, niveau d'éducation, âge, etc..

(Source: EU-Silc)

30 Adultes déclarant souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée

Cet indicateur est formulé en termes plus objectifs que celui fondé sur l'état de santé général auto-déclaré avec des questions comme " Êtes-vous atteint d'une maladie ou d'une affection ayant duré ou étant susceptible de durer six mois ou plus ? ". Toutefois, cet indicateur est sensible au fait que les individus aient été diagnostiqués ou non et qu'ils aient pu rendre compte de ce diagnostic. En outre, cet indicateur fournit peu d'informations quant à la gravité de la maladie et son impact sur la vie quotidienne des individus. Cet indicateur, n'est pour l'instant disponible dans une version strictement comparable que pour les pays européens.

Cet indicateur mesure la prévalence des affections chroniques des personnes interrogées. Il est plus objectif que celui relatif à l'état de santé auto-déclaré, car la question posée précise ce qui est considéré ou non comme maladie ou problème de santé de longue durée (en l'occurrence une maladie ou une affection ayant duré ou susceptible de durer six mois ou plus). Les données sont issues d'une enquête et pourraient peut-être se voir complétées le cas échéant par les données de la Sécu en mettant en lumière certaines catégories de maladies (ex. problèmes de dos, diabète etc.) Les individus qui n'ont pas décelés de telles pathologies (même si les effectifs sont supposés être faibles) ne sont évidemment pas recensés, et la gravité des affections chroniques, selon qu'elles impactent plus ou moins fortement la vie quotidienne, n'est pas considérée non plus. Il conviendrait de ventiler cet indicateur.

La consommation de médicaments (doses d'antibiotiques, de psychotropes, d'antidépresseurs, d'antidiabétiques, d'anti-cholestérol sera utile dans ce contexte.

(Source: EU-Silc)

31 Adultes déclarant être limités dans l'exercice de leurs activités habituelles à cause d'un problème de santé

L'indicateur est obtenu à partir de la question suivante: "Au cours des six derniers mois, un problème de santé vous a-t-il limité dans l'accomplissement des activités habituelles de la vie quotidienne ? (oui, fortement limité/oui, limité dans une certaine mesure/non, pas limité)". En outre, à l'instar de l'indicateur précédent, des données harmonisées ne sont actuellement disponible que pour les pays européens, raison pour laquelle cet indicateur est ici utilisé comme indicateur secondaire.

(Source: EU-Silc)

V EQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE – VIE PRIVEE

32 Salariés effectuant de très longues heures de travail

L'indicateur utilisé est la proportion de salariés qui effectuent habituellement un grand nombre d'heures dans leur emploi principal; les travailleurs indépendants sont exclus, car on peut supposer que beaucoup d'entre eux effectuent régulièrement un nombre d'heures de travail beaucoup plus élevé que celui des autres travailleurs par choix délibéré. Cet indicateur repose sur les données des enquêtes de main-d'oeuvre; il est donc largement comparable entre les pays de l'OCDE et sa qualité est élevée. Le choix du seuil déterminant un long temps de travail a été fixé à 50 heures de travail hebdomadaires habituelles.

(Source: OCDE, indicateur à développer au Luxembourg)

33 Temps consacré aux loisirs et aux occupations personnelles

Les données sur l'utilisation du temps sont recueillies au moyen de journaux (Enquêtes sur l'emploi du temps), dans lesquels les déclarants consignent leurs activités par créneaux d'une dizaine de minutes, sur une période continue de 24 heures (soit 1 440 minutes).

La frontière entre loisirs et occupations personnelles n'est pas toujours très nette. En général, les loisirs désignent des activités que les individus choisissent pour leur propre plaisir – par exemple voir ses amis, aller au cinéma, faire du sport, ou se consacrer à un hobby. Les occupations personnelles recouvrent quant à elles des besoins élémentaires comme le sommeil, l'alimentation, l'hygiène et la toilette, ainsi que le temps nécessaire à différents services personnels, médicaux et domestiques. Toutefois, nombre d'occupations personnelles sont accomplies par plaisir plutôt que par nécessité. Parce que la démarcation entre occupations personnelles et loisirs n'est pas toujours facile à établir et que les deux types d'activités sont importants pour le bien-être individuel, l'indicateur retenu ici est le temps que les travailleurs à plein temps consacrent aux deux activités au total. Aucune donnée n'est actuellement disponible au niveau luxembourgeois. Le Statec pourrait effectuer de telles enquêtes sur le sujet. La ventilation d'une telle information paraît incontournable.

(Source: OCDE – Emploi du temps, indicateur à développer au Luxembourg)

34 Taux d'emploi des femmes ayant des enfants en âge de scolarisation obligatoire

Le taux d'emploi des femmes ayant des enfants en âge de scolarisation obligatoire donne une mesure indirecte de la capacité des mères à concilier travail rémunéré et responsabilités familiales. Cet indicateur permet de mesurer la possibilité pour une femme de concilier une activité professionnelle avec l'éducation d'un enfant qui suit l'enseignement obligatoire. Connaître les raisons du non-emploi des femmes ayant des enfants en âge de scolarisation obligatoire serait sans doute informatif. La ventilation pourrait être par niveau d'instruction, etc..

(Source: Statec, Enquête Force de Travail)

35 Durée des trajets entre le domicile et le travail

La mesure utilisée est le nombre de minutes qu'il faut à l'ensemble des travailleurs pour se rendre au travail et rentrer chez eux au cours d'une journée type.

Aucune donnée n'est actuellement disponible au niveau luxembourgeois du fait qu'aucune enquête n'a encore été effectuée sur le sujet. Le Ministère du Développement Durable et des Infrastructures (MDDI) serait en train de développer un indicateur de mesure relatif à la distance domicile-travail et une enquête y relative sera lancée, à partir de 2013. Notons toutefois que ce n'est pas la distance mais la durée entre le domicile et le travail qui a été retenue par l'OCDE, ce qui, aux yeux du groupe de travail a été également jugé une meilleure mesure que la distance. La ventilation paraît également importante.

(Source: OCDE – Emploi du temps, indicateur à développer au Luxembourg)

36 Importance relative des taux de congé parental

Le congé parental est une mesure destinée à permettre aux parents d'interrompre leur activité professionnelle pour s'adonner pendant un certain temps aux tâches d'éducation de leurs enfants, tout en leur garantissant une indemnisation forfaitaire – l'indemnité de congé parental payée par la CNPF - et la possibilité de retrouver leur emploi à la fin du congé.

Depuis l'introduction du congé parental, près de 12.076 pères y ont eu recours contre 51.111 mères (total comptabilisé fin 2010). Bien que moins fréquent, le congé parental des hommes est pourtant une réalité qui témoigne d'un changement de mentalités. Grâce à l'introduction d'un congé parental légal et indemnisé, les pères ont la possibilité de s'impliquer davantage dans la vie de famille que les pères des générations précédentes. Force est de constater que le congé parental fait partie d'une mutation de notre société vers une nouvelle répartition des rôles familiaux.

La répartition maîtrisée du temps disponible entre charges familiales et responsabilités professionnelles est un facteur essentiel du bien-être. La participation des hommes à l'éducation et surtout la garde des enfants par voie d'un congé

parental permet également de réduire les inégalités de chances. L'égalité des chances et la capacité d'assurer la participation à la société des hommes et des femmes sont des objectifs de développement durable.

(Source : CNPF)

37 Travailleurs se déclarant satisfaits de la répartition de leur temps entre travail et vie privée

Cet indicateur repose sur la question suivante: "Veuillez indiquer si vous considérez que vous consacrez trop de temps, pas assez de temps ou juste le temps nécessaire" aux quatre domaines d'activité suivants: i) mon emploi/travail rémunéré; ii) les contacts avec les membres de ma famille qui vivent avec moi ou ailleurs; iii) les contacts sociaux (avec des personnes autres que ma famille); iv) mes loisirs/centres d'intérêt. Les résultats sont présentés sous la forme du pourcentage de personnes qui répondent "juste le temps qu'il faut" dans les différents domaines.

Selon l'OCDE, en général, les personnes ayant l'impression que leur emploi du temps n'est pas bien équilibré sont principalement celles qui estiment consacrer trop de temps à leur travail rémunéré et pas assez aux trois autres domaines (famille, autres contacts sociaux, centre d'intérêts). Les enquêtes " budget-temps " sont indispensables pour disposer de données pertinentes et actualisées sur la répartition du temps entre les différentes activités car elles permettent de mesurer indirectement l'équilibre vie professionnelle-vie privée. Il serait intéressant, en outre, de les jumeler avec des mesures de satisfaction (" enquête budget-temps évalué ") de manière à connaître la gestion des emplois du temps et d'analyser si les personnes sont débordées ou non/stressées ou détendues dans leur gestion de ces derniers. L'enquête du MDDI pourrait être élargie à une enquête-temps globale ou le Statec devrait s'y atteler par ailleurs. La ventilation reste pertinente.

(Source: Fondation de Dublin, indicateur à développer au Luxembourg, sera éventuellement repris dans l'enquête de la CSL)

VI EDUCATION ET COMPETENCES

38 Niveau d'études atteint

De nombreuses études ont montré que les individus ayant un niveau d'instruction plus élevé sont davantage satisfaits de leur vie. L'éducation des individus est la clé de leur liberté individuelle et personnelle dans la mesure où elle élargit le champ de leurs possibilités de vie et leur permet de développer une plus grande ouverture sur le monde ainsi qu'un sens civique renforcé. Elle élargit également la diversité des plaisirs humains en ouvrant leur esprit à des plaisirs moins matériels et plus intellectuels, et rejoint ainsi l'épanouissement individuel au travers de la culture. Les individus ayant reçu une scolarité plus longue sont par ailleurs moins touchés par le chômage et l'instabilité de l'emploi, qu'ils sont mieux rémunérés, qu'ils sont plus soucieux de leur santé et de leur environnement. Ceux-ci seraient complétés par le "taux de certification" (MENFP) qui mesure l'efficacité du système d'éducation national plutôt que de chiffrer la part de diplômés au sein de la population.

Une analyse par le contexte social et la reproduction sociale pourraient rendre plus intéressants ces indicateurs. Le niveau d'études des individus est en effet fortement corrélé au contexte socioéconomique des parents, cette influence étant la plus importante dans les pays d'Europe méridionale et au Luxembourg.

(Source: Eurostat)

39 Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation

Il s'agit des jeunes âgés entre 18 et 24 ans, ne poursuivant plus d'études ou de formation et n'ayant pas dépassé le secondaire inférieur.

Il s'agit selon Eurostat des personnes âgées de 18 à 24 ans qui remplissent les deux conditions suivantes: avoir atteint au plus un niveau d'éducation secondaire inférieur (niveau 1, 2 ou 3C court de la CITE) et n'avoir bénéficié d'aucun enseignement ni d'aucune formation dans les quatre semaines précédant l'enquête. Les taux de décrochage scolaire national et européen sont différents, car l'un ne concerne que le système scolaire luxembourgeois, alors que l'autre concerne l'ensemble des jeunes résidant dans le pays. La question se pose du caractère permanent ou temporaire du décrochage, ainsi que les raisons pour le décrochage qui sont également des facteurs importants à considérer. Cet indicateur peut être biaisé s'il ne prend pas en compte les Luxembourgeois qui sont sortis du système national d'éducation pour rejoindre celui d'un autre pays de la Grande Région. De même, il faudrait vérifier si une baisse au niveau de cet indicateur permet d'améliorer les compétences et permet un accès à une vie professionnelle et privée meilleure. Une analyse de contexte pourrait s'avérer utile ici aussi. Enfin, la formation et les compétences relèvent certainement aussi de la capacité de gérer de l'information et de se l'approprier, et pour évaluer cela, il conviendrait d'associer à ce domaine la mesure de l'accès qu'ont les personnes à l'information et à la communication.

(Source: MENFP pour le taux national, EU-2020 pour le taux européen)

40 Compétences en lecture des élèves de 15 ans

Cet indicateur saisit la compréhension de l'écrit des élèves de 15 ans qui se définit comme suit: "comprendre et utiliser des textes écrits mais aussi réfléchir à leur propos. Cette capacité devrait permettre à chacun de réaliser ses objectifs, de développer ses connaissances et son potentiel et de prendre une part active dans la société". (avec ventilation filles-garçons, nationaux-immigrés et impact du contexte socio-économique).

Les résultats de l'enseignement, mesurés par les compétences des élèves de 15 ans, varient très largement pour la plupart des pays, mais particulièrement pour la France, le Luxembourg et les États-Unis. Dans d'autres pays, en revanche, les compétences des élèves sont relativement homogènes. En général, les systèmes scolaires les plus performants parviennent à offrir un enseignement de grande qualité à tous les élèves, et les élèves tendent à avoir de bons résultats quel que soit leur propre contexte (ou l'école qu'ils fréquentent). Une telle analyse du contexte est fournie par le présent indicateur qui tente de vérifier l'effet du statut économique, social et culturel sur les points en lecture des élèves testés. Ainsi, on constate que les élèves issus de milieux favorisés auront la meilleure compétence en lecture et que la différence en points au Luxembourg associée à la hausse d'une unité de l'indice socio-économico-culturel (40) est supérieure à la différence dans l'OCDE (38). En d'autres termes, pour l'OCDE en moyenne, le score théorique d'un élève issu des 15% d'élèves les plus favorisés serait supérieur de 38 points à celui de l'élève moyen, voire supérieur d'un niveau de compétence (il y en a 7 sur l'échelle PISA) par rapport à un élève figurant parmi les 15% les moins favorisés.

(Source: Pisa)

41 Compétences civiques des élèves

Les compétences civiques couvrent la connaissance et la compréhension de l'esprit civique et de la citoyenneté. L'éducation civique se concentre sur les connaissances des individus et la compréhension des institutions et des processus formels de la vie civique (comme le fait de voter aux élections) tandis que l'éducation citoyenne se focalise sur la connaissance et la compréhension des opportunités de participation et d'engagement dans la société civique (par exemple, la consommation éthique), qui sont importantes pour la démocratie. L'indicateur sur les compétences civiques présenté ici fait référence aux deux types de connaissances (civiques et citoyennes) des élèves d'une quinzaine d'années.

(Source: ICSS - International Civic and Citizen Education Study, indicateur à développer au Luxembourg)

VII LIENS SOCIAUX

42 Soutien du réseau social

Cet indicateur mesure la proportion d'individus qui ont répondu positivement à la question: "Si vous étiez en difficulté, avez-vous ou non des proches ou des amis sur lesquels vous savez pouvoir compter à chaque fois que vous avez besoin d'eux?". Bien qu'elle ne demande pas de détails sur la nature de l'aide qui peut être attendue, cette question permet d'apprécier de façon générale le soutien du réseau social tel qu'il est perçu par les individus.

Aucune donnée n'est malheureusement disponible pour le Luxembourg que ce soit par la série de données retenue par l'OCDE ou par celle d'autres institutions. L'indicateur serait à ventiler par âge, par catégorie, revenu, niveau de formation...

(Source: Gallup)

43 Participation à des associations sociales, culturelles et sportives

Dans la même veine que le bénévolat ou la consommation de culture, la participation associative est liée à la fréquence des contacts sociaux et au développement du capital humain et du lien social. Cela rejoint aussi la thématique suivant sur l'engagement civique et la citoyenneté.

Il n'existe pas de données y relatives, et il importe donc de développer cet indicateur (renvoi à ESS = European social survey). La ventilation reste cruciale.

(Source: OCDE-ESS, indicateur à développer au Luxembourg)

44 Temps consacré au bénévolat

Les enquêtes sur l'emploi du temps fournissent des données quantitatives sur le temps que les individus consacrent à des activités bénévoles. Les données présentées ici ont été recueillies dans le cadre de diverses enquêtes sur l'emploi du temps nationales, puis harmonisées par l'OCDE. Toutefois, la définition des activités bénévoles retenue dans ces enquêtes varie d'un pays à l'autre, parfois de façon non négligeable. La différence la plus courante porte sur la prise en compte ou non, en plus des activités bénévoles formelles au sein d'organisations, de formes de bénévolat plus informelles (par exemple l'aide à la préparation des repas apportée à un voisin malade).

Aucune donnée n'est malheureusement disponible pour le Luxembourg que ce soit par la série de données retenue par l'OCDE ou par celle d'autres institutions. Le CES

et le CSDD recommandent vivement la mesure du bénévolat à l'avenir. L'indicateur serait à ventiler par âge, par catégorie, revenu, niveau de formation...

(Source: OCDE-Emploi du temps, CEFIS)

45 Fréquence des contacts sociaux

Cet indicateur mesure la proportion de personnes déclarant avoir des relations avec des amis ou des membres de leur famille extérieurs à leur foyer (c'est-à-dire les rencontrant physiquement) au moins une fois par semaine. Le choix d'une fréquence hebdomadaire est certes quelque peu arbitraire, mais compte tenu des données disponibles (quotidiennes/hebdomadaires/mensuelles), cette périodicité est celle qui permet d'obtenir la meilleure image des différences entre pays en matière de fréquence des contacts avec les autres.

Les liens sociaux sont générateurs de bien-être et permettent de prévoir à moyen terme le bien-être subjectif des individus. D'après le CEPS, les personnes dont le degré de capital social est le plus faible sont aussi celles dont la perception de la santé est la plus négative. Parmi les indicateurs de capital social ayant une influence sur la perception de la santé, on retrouve l'intégration sociale, l'engagement dans une activité bénévole, la fréquence des rencontres et le soutien social ou le sentiment de confiance générale envers autrui. Cet indicateur mesure le pourcentage de personnes déclarant avoir des relations avec des membres de leur famille ou avec des amis en dehors de leur logement au minimum une fois par semaine. Les données utilisées pour le Luxembourg par l'OCDE n'existent cependant que pour l'année 2006 (module ad hoc sur la participation sociale de l'enquête EU-Silc). Il convient de systématiser cet indicateur. La ventilation de celui-ci serait importante également (catégorie sociale, niveau d'éducation, de revenu, composition du ménage...)

(Source: EU-Silc)

VIII GOUVERNANCE ET CITOYENNETE

46 Nombre de votants en pourcentage de la population en âge de voter

Il s'agit du rapport entre le nombre de votes exprimés et la population en âge de voter.

(ventilation selon niveau local, législatif ou européen)

(Source: IIDAE: Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale)

47 Existence de procédures formelles de consultation lors du processus d'élaboration des lois et des règlements

L'indicateur de la consultation sur les projets de réglementation met en lumière d'un côté les efforts entrepris par les gouvernements à faire participer les citoyens à la vie en société et la faculté des individus à prendre part aux processus d'élaboration des lois et des réglementations. Cet indicateur apprécie si une procédure formelle et ouverte de consultation est prévue aux principales étapes de l'élaboration des projets de réglementation et mesure les mécanismes mis en place pour que les résultats de cette consultation soient pris en compte dans la mise au point de la législation primaire et de la réglementation subordonnée. Il ne donne pas d'informations sur la participation effective des citoyens aux consultations ni sur l'impact effectif de cette participation sur les dispositions finalement adoptées. Néanmoins, l'existence de ces consultations peut avoir une incidence positive sur la qualité de vie des citoyens à travers un renforcement de leur confiance dans les réglementations et institutions existantes. L'indicateur a été mis au point par l'OCDE en concertation avec ses membres. Il s'agit d'un indice composite qui regroupe des informations sur l'ouverture et la transparence de la procédure de consultation mise en oeuvre lors de l'élaboration des politiques publiques

Cet indicateur composite ne dispose que d'une série chronologique réduite (existence de seulement deux points de comparaison en 2005 et en 2008) où les données n'évoluent pas entre ces deux points. A noter aussi que cet indicateur composite augmente au fur et à mesure que le nombre d'éléments caractérisant une procédure formelle et ouverte de consultation augmente. Toutefois, il n'apprécie pas l'efficacité de ces procédures (participation, résultats obtenus, etc.), c'est-à-dire leur apport véritable à une meilleure gouvernance.

(Source: OCDE)

48 Participation à des associations politiques et civiques (ESS)

Il n'existe pas de données pour le Luxembourg pour la série de données retenues par l'OCDE et dont la source est l'European Social Survey (ESS). Au Luxembourg, cette enquête n'est plus réalisée depuis 2004; le premier rapport technique appelait déjà à son financement. Cependant, des données de substitution existent au niveau

de l'European Values Study (EVS) de 2008. Il serait utile de réactiver cet indicateur au travers du Statec et de le ventiler.

(Source: OCDE-ESS, indicateur à développer au Luxembourg)

49 Connaissance et utilisation du luxembourgeois, du français, de l'allemand et/ou de l'anglais

Cet indicateur recense les personnes qui ont des connaissances et utilisent une ou plusieurs des langues usuellement parlées au Luxembourg ce qui favorise l'intégration des diverses communautés d'origines linguistiques différentes.

(Source: Statec)

50 Confiance dans les institutions

L'indicateur repose sur les réponses des personnes interrogées à la question "Avez-vous confiance dans l'administration centrale/ le système judiciaire et les tribunaux/les médias?". Les réponses sont regroupées dans deux catégories (oui/non).

Cet indicateur subjectif de la confiance de la population dans les diverses institutions, mesure la façon dont la qualité de la gouvernance est perçue par les individus. Toute diminution du degré de confiance dans les institutions est préoccupante pour le fonctionnement des systèmes démocratiques. De plus en plus d'études montrent que la confiance dans les institutions influe sur une diversité de phénomènes économiques et sociaux et constitue à la fois une condition préalable indispensable à l'efficacité des politiques publiques et une conséquence de cette efficacité. Recourir à l'indicateur de l'OCDE rend le tableau de bord dépendant des vagues d'enquête de Gallup. Eurobaromètre semble publier plus fréquemment de tels résultats qu'il conviendrait toutefois de ventiler.

(Source: OCDE-Gallup / Eurostat-Eurobaromètre)

51 Sentiments de discrimination (CET)

La lutte contre les discriminations est un point important de gouvernance dans une nation aussi diverse et multiculturelle que le Luxembourg. L'absence de discriminations renforce la cohésion sociale, vecteur de bien-être, atténue les risques de violence et permet un bon ancrage de tout à chacun sur le marché du travail. Le sentiment de discriminations indique la part de la population qui considère que la société est discriminante. Une ventilation s'avère prépondérante.

(Source: CET: Centre pour l'Egalité de Traitement, TNS Ilres)

IX ENVIRONNEMENT

52 Qualité de l'air et satisfaction à l'égard de la qualité de l'air

Qualité de l'air : l'Administration de l'Environnement réalise une série d'inventaires relatifs aux émissions atmosphériques:

- les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre conformément aux demandes des Nations Unies et de la Commission européenne. Ces inventaires suivent des règles édictées par le GIEC ainsi qu'un format commun aux différents pays (le Common Reporting Format ou CRF). L'inventaire (tableaux CRF) - qui couvre les années 1990 à 2007 - ainsi que le rapport qui l'accompagne (National Inventory Report 2009) sont disponibles sur le site des Nations Unies ainsi que sur celui de l'Agence Européenne pour l'Environnement.
- les inventaires nationaux des rejets atmosphériques autres que les gaz à effet de serre.
- les émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations.
- la surveillance des teneurs en dioxines/furannes et métaux lourds dans les légumes.

Satisfaction à l'égard de la qualité de l'air : l'indicateur traduit l'appréciation subjective que portent les individus sur l'environnement où ils vivent. Il repose sur la question suivante: "Etes-vous satisfait ou non de la qualité de l'air dans la ville ou dans la localité où vous vivez ?", les réponses étant groupées en deux catégories (oui/non).

(Source: Gallup, indicateur à développer au Luxembourg)

53 Qualité de l'eau et satisfaction à l'égard de la qualité de l'eau

Qualité de l'eau : suivant la directive cadre sur l'eau (DIR 2000/60/CE), la qualité des eaux de surface est considérée sous l'aspect de leur état écologique et de leur état chimique.

L'Administration de la gestion de l'eau a établi un programme de monitoring de l'état des eaux de surface pour l'évaluation de l'état chimique et écologique des masses d'eau de surface.

Pour définir l'état écologique d'une eau de surface, plusieurs paramètres physico-chimiques et quelques paramètres biologiques sont analysés. Les paramètres physico-chimiques analysés sur les cours d'eau sont notamment la température, le bilan d'oxygène, la salinité, les nutriments. Les paramètres biologiques analysés sur les cours d'eau sont la flore aquatique, en l'occurrence les diatomées et les macrophytes, le phytoplancton dans les masses d'eau dont l'hydrologie permet un développement important de phytoplancton, les macro-invertébrés et les poissons.

Pour déterminer l'état chimique d'une masse d'eau, les substances chimiques prioritaires et prioritaires dangereuses, dont la liste est établie et actualisée au niveau européen, ainsi que les polluants d'importance nationale et régionale, sont analysés.

Satisfaction à l'égard de la qualité de l'eau : L'indicateur traduit l'appréciation subjective que portent les individus sur l'environnement où ils vivent. Il repose sur les deux questions suivantes: "Etes-vous satisfait ou non de la qualité de l'air dans la ville ou dans la localité où vous vivez?" et "Etes-vous satisfait ou non de la qualité de l'eau dans la ville ou dans la localité où vous vivez?", les réponses étant groupées en deux catégories (oui/non).

(Source: Gallup, indicateur à développer au Luxembourg)

54 Bruit

La prévoyance dans la lutte contre le bruit, par le biais de l'aménagement du territoire, a pour but de préserver les régions silencieuses ou zones calmes et d'éviter la construction de logements et autres infrastructures sensibles dans des zones bruyantes. Un aménagement judicieux du territoire peut ainsi contribuer à prévenir de futurs problèmes de bruit.

La publication progressive des cartographies de bruit stratégiques permettra dans un premier temps de sensibiliser et d'informer les instances concernées (ministères, communes, habitants et promoteurs) des zones sensibles non encore bâties bien que prévues pour un lotissement futur. Ceci dans l'optique que l'affectation, la planification et l'aménagement de ces zones puissent tenir compte des nuisances phoniques constatées. A cela, il s'avère nécessaire de prévoir l'ancrage juridique de ces mesures à trois niveaux :

- le règlement des bâtisses des communes, prévoyant des mesures, notamment, d'isolation acoustique, adaptée à l'environnement sonore tel que décrit par les cartes de bruit.
- le Plan d'Aménagement Particulier, permettant la mise en œuvre de mesures urbanistiques permettant une protection antibruit efficace, notamment moyennant un agencement adéquat des immeubles ou la construction de barrières à la propagation du bruit.
- le plan sectoriel grands ensembles paysagers, en ce qui concerne la préservation de zones calmes.

Par ailleurs, la gestion durable et efficace de la gestion du bruit dans l'environnement est tributaire d'une campagne d'information et de formation spécifiques du grand public et des principaux acteurs concernés dont notamment les communes.

La directive 2002/49/CE prévoit que, dans une première phase soient élaborées des cartes de bruit stratégiques pour les grands axes routiers (min. six millions de passages de véhicules par an) et ferroviaires (min. soixante mille passages de trains par an), ainsi que les grands aéroports. C'est ainsi que l'Administration de l'environnement a élaboré les cartes de bruit stratégiques pour les infrastructures de transport majeures du Grand-duché, à savoir:

- les autoroutes A1, A3, A4, A6 et A13, c'est-à-dire tout le réseau autoroutier à l'exception de la Route du Nord,
- la ligne ferroviaire Luxembourg-Esch/Alzette,
- l'aéroport de Luxembourg.

La cartographie stratégique du bruit représente un inventaire de l'ambiance sonore autour des sources concernées et sert avant tout à identifier les zones prioritaires de gestion de bruit pour lesquelles les premiers plans d'action de lutte contre le bruit devront être élaborés. Les zones prioritaires peuvent notamment résulter du dépassement de valeurs limites ou de l'application d'autres critères pertinents, comme par exemple le nombre de personnes exposés ou la présence de bâtiments sensibles (écoles hôpitaux, ...).

Dans une deuxième phase, le champ d'application de la directive sera élargi et les cartes stratégiques du bruit ainsi que les plans d'action devront être élaborés pour certaines routes nationales et lignes de chemin de fer supplémentaires. Les cartes de bruit ainsi que les plans d'action seront ensuite réexaminées tous les cinq ans afin d'évaluer l'évolution des nuisances sonores.

(Source: Division Air/Bruit de l'Administration de l'Environnement)

55 Taux de recyclage

Le taux de recyclage indique le degré de lutte de la société contre le gaspillage des ressources et sa volonté à préserver son environnement ainsi que celui des pays fournisseurs de matières premières, qui font souvent partie des pays les moins favorisés du point de vue économique et sociétal.

(Source: MDDI, Département de l'Environnement)

56 Energies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

L'amélioration de l'efficacité énergétique est un objectif de développement durable dans le sens d'une meilleure protection du climat. Elle est obtenue par une bonne maîtrise de la consommation de l'énergie et par une utilisation accrue des énergies renouvelables.

57 Répartition entre les modes de transport (voiture / transport en commun)

Le Luxembourg est confronté à un développement très important des besoins en mobilité, cela en raison de sa situation socio-économique et démographique particulières. Le déséquilibre géographique des emplois entraîne une situation précaire en matière de mobilité, notamment pour les travailleurs transfrontaliers. La mobilité atteint ses limites surtout aux heures de pointe et a des effets négatifs sur la qualité de vie, l'environnement et l'économie.

58 Occupation du sol

La qualité de notre environnement naturel a une incidence directe sur notre santé et notre bien-être. Il améliore le bien-être mental, permet à chacun de se remettre du stress de la vie quotidienne. L'accès aux espaces verts est jugé comme essentiel de la qualité de la vie. La protection de notre environnement et de nos ressources naturelles et une biodiversité préservée sont prioritaires en vue du bien-être des générations actuelles et des générations futures et représente ainsi un objectif de développement durable.

59 Agriculture biologique, nombre d'hectares

La consommation de produits issus de l'agriculture biologique contribue à la santé et au bien-être. L'accroissement de la part de consommation de produits issus de l'agriculture biologique est à cet effet un indicateur. La demande de produits alimentaires biologiques va croissant et devrait avoir comme conséquence une augmentation de la surface d'agriculture biologique.

60 Charge de morbidité environnementale

La charge de morbidité environnementale (CME) quantifie la charge de morbidité qui pourrait être évitée grâce à une modification de l'environnement dans son ensemble. Les effets sur la santé pris en compte sont ceux liés à la pollution de l'air, de l'eau et des sols, au rayonnement, au bruit, aux risques professionnels, aux modes d'occupation des sols, aux méthodes d'agriculture et schémas d'irrigation, ainsi qu'aux changements apportés par l'homme au climat et aux écosystèmes (Prüss-Ustün et Corvalán, 2006). Les mesures de la charge de morbidité environnementale au niveau des pays sont effectuées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) selon une méthode basée sur l'exposition à certains facteurs de risques environnementaux, et sont soutenues par une analyse exhaustive des preuves relatives aux risques de santé encourus.

La qualité de vie est en grande partie tributaire de la qualité de l'environnement. Les différentes formes de pollutions, ainsi que la dégradation de la qualité des paysages qui en découle sont des éléments qui heurtent la conscience des citoyens, au-delà du simple danger qu'elles représentent pour la santé. Les seules données disponibles pour le Luxembourg proviennent de l'OMS et datent de 2004 et ont été mises à jour en 2006. Des statistiques de ce type ne sont pas encore compilées au Luxembourg. Il est donc difficile d'évaluer la validité du chiffre avancé par l'OMS. Le CES estime souhaitable de développer cet indicateur.

(Source: OMS, indicateur à développer au Luxembourg)

X SECURITE PHYSIQUE

61 Infractions répertoriées

Le nombre total d'infractions est la somme des infractions contre les personnes, des infractions contre les biens et d'autres infractions diverses.

Les infractions contre les personnes comprennent les violences faites aux personnes, les atteintes aux mœurs, les menaces, les diffamations/calomnies/injures, les discriminations raciales et les atteintes à la vie privée.

Les infractions contre les biens comprennent les cambriolages, les vols liés aux véhicules, les vols simples, le vandalisme, la contrefaçon/falsification et les vols avec violence.

Les autres infractions regroupent les affaires de stupéfiants, l'immigration illégale, les atteintes à l'environnement et le fait d'être en état d'ébriété sur la voie publique.

(Source: Rapport d'activité de la police grand-ducale)

62 Sentiment de sécurité (marcher seul la nuit)

Pourcentage de la population qui déclare pouvoir marcher seul la nuit dans son quartier en toute sécurité. Cet indicateur a été établi sur la base de données tirées des réponses reçues à la question suivante du Gallup World Poll: "Vous sentez-vous en sécurité quand vous marchez seul la nuit dans votre ville ou votre quartier ?".

L'OCDE définit la sécurité personnelle comme un des éléments centraux du bien-être d'un individu ou d'une société. Ainsi, le crime est l'un des freins potentiels à la liberté individuelle et humaine ainsi qu'à la liberté de ne pas avoir peur. L'OCDE recourt pour cet indicateur à des données issues de l'Institut Gallup. Ce dernier n'a effectué que deux vagues de sondage au Grand-Duché en janvier 2009 et en juin 2010. Il serait utile de développer cet indicateur au Luxembourg, d'autant plus que d'après la présentation de l'OCDE, le sentiment d'insécurité luxembourgeoise serait disproportionné par rapport à la réalité du terrain relativement sereine. La ventilation de cet indicateur sera sans doute riche d'enseignements (zone d'habitat, mixité sociale, revenu, catégorie sociale...)

(Source: Gallup)

XI BIEN-ETRE SUBJECTIF

63 Satisfaction à l'égard de l'existence

L'indicateur sélectionné repose sur l'échelle de Cantril, échelle graduée de 0 à 10 sur laquelle les déclarants évaluent leur vie actuelle, 0 correspondant à la "pire vie possible" et 10 à la "meilleure vie possible" pour le déclarant.

La notion de bien-être subjectif traduit l'idée que la qualité de vie dépend de l'incidence d'un ensemble de circonstances spécifiques sur le ressenti qu'ont les individus de leur propre existence, et présuppose que la personne la mieux placée pour juger de la qualité d'une vie est l'intéressé lui-même. La série de données utilisée par l'OCDE provient de l'Institut Gallup. Au-delà des données du Gallup World Poll retenues par l'OCDE, d'autres séries de données existent, en effet, pour la mesure de la satisfaction avec la vie, que cela soit via la World Database of Happiness (WDH) ou encore via l'enquête Eurobaromètre. La ventilation s'avère utile.

(Source: Eurobaromètre – moyenne annuelle (/100); World Database of Happiness – moyenne annuelle (/10))

Principales références sur l'étude du bien-être

La page d'accueil sur le site du CES dédié au projet PIBien-être:

<http://www.ces.public.lu/fr/pibienetre/index.html>

Le site du Conseil supérieur pour un développement durable

<http://www.csdd.public.lu/fr/index.html>

Le rapport technique du projet PIBien-être (en français/allemand/anglais):

<http://www.ces.public.lu/fr/actualites/2011/03/conf-restitution/rapport-technique-v2.pdf>

<http://www.ces.public.lu/fr/actualites/2011/03/conf-restitution/technischer-bericht.pdf>

<http://www.ces.public.lu/fr/actualites/2011/03/conf-restitution/rapport-technique-anglais.pdf>

Le rapport technique bis du projet PIBien-être:

<http://www.ces.public.lu/fr/pibienetre/rapport-technique-bis.pdf>

Le rapport " *Comment va la vie ?* " de l'OCDE:

http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/economics/comment-va-la-vie_9789264121195-fr

<http://www.politiquessociales.net/IMG/pdf/ocde-3.pdf>

Le site du " *Your Better Life Index* " de l'OCDE:

<http://oecdbetterlifeindex.org/>

Le rapport final du Sponsorship Group d'Eurostat et de l'INSEE:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/pgp_ess/0_DOCS/estat/SpG_progress_wellbeing_report_after_ESSC_adoption_22Nov1.pdf

Le bilan 2011 de l'Observatoire de la Compétitivité et son chapitre relatif au PIBien-être:

http://www.odc.public.lu/publications/perspectives/PPE_017.pdf

Le rapport Travail et Cohésion Sociale 2011 du Statec:

<http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/cahiers-economiques/2011/PDF-Cahier-112-2011.pdf>

Le site de l'empreinte écologique du Luxembourg:

<http://www.myfootprint.lu/>

Le site du Second Plan National pour un Développement Durable (PNDD):

<http://www.developpement-durable-infrastructures.public.lu/fr/developpement-durable-infrastructures/plan-national/index.html>

Le rapport du Conseil d'Analyse Economique (CAE) français et du Conseil allemand des experts en économie " *Évaluer la performance économique, le bien-être et la soutenabilité* ":

<http://www.cae.gouv.fr/IMG/pdf/095.pdf>